



Sommaire

NAO : Déclaration préalable CFE CGC.....	1
Point ASC.....	1
Modifications des Règlements Intérieurs.....	2
Bilan d'activité 2017 des médecins du travail.....	2

NAO : Déclaration préalable CFE CGC

Madame la Présidente,

Chers collègues,

La politique salariale 2018 est un signe, un de plus, que la Direction décide seule.

Les organisations syndicales n'ont pas signé l'accord salarial 2018. En effet, celui-ci ne reflétait pas les bons résultats obtenus en 2017, et donc la Direction, plutôt que d'ouvrir de nouvelles négociations, va décider, seule, les mesures salariales à mettre en œuvre cette année.

L'intégralité de la Déclaration Préalable : <https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

Point ASC

Budget et prestations 2018

La CFE-CGC, toujours soucieuse d'une redistribution des ASC plus simple, plus généreuse et plus équitable, maintient ses positions :

- mise en place du Tableau Magique, qui permet de redistribuer un montant moyen supérieur à 1 000 € par salarié-e et par an, selon un système plus juste, fondé sur la classification et le nombre d'enfants, sans avance de fonds ni épargne préalable.

La CFE-CGC s'est donc abstenue de voter le budget ASC 2018.

Le budget ayant été voté et le panier ouvert depuis le 13 avril, **La CFE CGC s'abstient sur les différents votes de vos prestations tout au long de l'année afin de ne pas bloquer vos prestations.**

La CFE CGC Orange souhaite que le CE de la DO Sud propose des activités sociales & Culturelles accessibles pour tous, de façon simple et avec des règles claires. Dans les CE gérés par la CFE-CGC, rien ne vous est imposé, vous utilisez vos droits aux ASC comme vous le souhaitez et quand bon vous semble, pour vous faire plaisir toute l'année.

Commissions CE

Bien que la CFE-CGC ait décidé de ne pas prendre part au bureau du CE Do Sud, elle assume pleinement ses responsabilités. La CFE-CGC s'investit dans toutes les commissions.

Modifications des Règlements Intérieurs

L'ensemble des règlements intérieurs de la DOSUD n'ont pas reçu d'avis favorable lors de la consultation CE en raison de clauses spécifiques comme les sanctions disciplinaires.

Vote des élus

- 0 Pour
- 5 Contre : SUD / FO
- 3 Abstention : CFE CGC / CFDT

Bilan d'activité 2017 des médecins du travail

Les médecins du travail signalent plusieurs inquiétudes concernant l'évolution des métiers dans l'entreprise due à une transformation très active ayant un impact sur le bien-être des salariés.

Même si les chefs de projet et les CHSCT sont formés pour la vigilance des RPS et planifient en amont d'éventuels impacts humains, la cadence est telle qu'il est difficile pour tout le monde de suivre ces multiples remaniements et l'aggravation de la charge de travail. La ligne managériale se doit d'avoir un rôle de « dépisteur de risque suicidaire », rendu d'autant plus difficile avec l'accroissement du management à distance avec le télétravail sans remettre en cause ses indéniables avantages.

Déshumanisation créée par la digitalisation de l'entreprise et le nomadisme rajoutant du mal-être et de l'isolement aux salariés avec une perte du lien social.

Manque d'accompagnement, sentiment d'impuissance car non formé en profondeur et/ou avec une forte charge de travail (managers de proximité, RH,...). La médecine du travail doit gérer un effectif réel plus important que l'effectif prévu et souvent dans des locaux mal adaptés voire vétustes manquant cruellement de confidentialité. Certains locaux médicaux non adaptés aux PMR.

Faire un état des lieux et une analyse approfondie avant une charge de travail supplémentaire. Dans certains cas, renforcer les équipes pour éviter que certains médecins par exemple soient obligés de faire l'intérim pour d'autres ou que la charge

de travail soit trop importante pour la réaliser en totalité et de façon satisfaisante autant pour les cadres que pour les non cadres et former de façon plus approfondies les équipes qui doivent veiller au plus près RPS. Alors même que certains salariés ne s'imposent pas le droit à la déconnexion en dehors de leur période de vacation pour remplir au maximum la charge de travail qui leur est incombée ce qui amène à une dégradation des conditions de travail qui impacte de plus en plus la santé des salariés.

La CFE-CGC restera vigilante à ce que la Direction assume son devoir de suivi, plus particulièrement sur la prévention des risques RPS et la charge de travail.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élus

- Philippe MAZAS

Représentante syndicale CE

- Laurence OURTIES



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

